

COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2025-52

SEANCE DU Mardi 23 décembre 2025

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 12
Présents pour le vote de cette délibération : 12
Procuration(s) : 1
Votants : 13
Date de la convocation : Mardi 16 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 23 décembre à 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Gérard TOSSER, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Aurélien MONFORT, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Audrey BARAZER, Monsieur André GRALL, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Marie-Laure SEVEN, Madame Marie-Brigitte BRETHERS, Monsieur Jean-Pierre DANIELOU.

Absent(s) : Madame Magali MONNIE, Madame Aurore LE ROUX, Madame Claude MOREL.

Procuration : Madame Claude MOREL.

Secrétaire de Séance : Madame Audrey BARAZER.

N° d'ordre : 2025 - 52

OBJET : Approbation du procès-verbal du 18 novembre 2025

Monsieur le maire rappelle l'objet des délibérations de la séance du 01 octobre 2025 transcrites dans le procès-verbal pour la présente session :

- 1) Approbation du procès-verbal du 01 octobre 2025
- 2) Décisions du maire
- 3) Remplacement d'une porte de la maison médicale
- 4) Adoption de la solution We Magnus pour le logiciel Berger Levrault
- 5) Renouvellement marché de prestation de service fourrière animale
- 6) Pose de bornes électriques pour le marché
- 7) Adhésion de Monts d'Arrée Communauté au syndicat mixte ouvert de construction et de gestion de l'abattoir de Quiella au Faou
- 8) Adhésion à la convention de participation santé du Centre de Gestion du Finistère
- 9) Adhésion à la prestation « protection des données » du Centre de gestion du Finistère

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

Vote pour :	13
Vote contre :	0
Abstention :	0

APPROUVE le procès-verbal de la séance en date du 18 novembre 2025

Chaque conseiller présent à ce conseil est invité à signer le procès-verbal

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 24/12/2025

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2025-53

SEANCE DU Mardi 23 décembre 2025

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 12
Présents pour le vote de cette délibération : 12
Procuration(s) : 1
Votants : 13
Date de la convocation : Mardi 16 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 23 décembre à 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Gérard TOSSER, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Aurélien MONFORT, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Audrey BARAZER, Monsieur André GRALL, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Marie-Laure SEVEN, Madame Marie-Brigitte BRETHERS, Monsieur Jean-Pierre DANIELOU.

Absent(s) : Madame Magali MONNIE, Madame Aurore LE ROUX, Madame Claude MOREL.

Procuration : Madame Claude MOREL.

Secrétaire de Séance : Madame Audrey BARAZER.

N° d'ordre : 2025-53

OBJET : Tarifs communaux 2026

Envoyé en préfecture le 24/12/2025

Reçu en préfecture le 24/12/2025

Publié le

ID : 029-212900815-20251223-2025_53-DE

Monsieur le maire soumet en conseil les tarifs pour l'année 2025.

SERVICES	2024	2025	2026
TOURNAGE DANS LE DOMAINE PUBLIC			
Long métrage (par journée de tournage)	2200,00 €	2200,00 €	2200,00 €
Publicité et clip vidéo (par journée de tournage)	2000,00 €	2000,00 €	2000,00 €
Fiction (par journée de tournage)	1550,00 €	2000,00 €	2000,00 €
Documentaire (par journée de tournage)	280,00 €	300,00 €	300,00 €
THEATRE DE VERDURE - FORET COMMUNALE			
Forfait utilisation sans courant (par jour)	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Forfait utilisation avec courant (par jour)		140,00 €	140,00 €
Forfait utilisation du domaine communal en forêt (par jour)	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Caution théâtre de verdure	90,00 €	90,00 €	90,00 €
CENTRE D'ACCUEIL ET DE LOISIRS - Salle polyvalente			
Associations de Huelgoat			
Si entrée gratuites	40,00 €	40,00 €	40,00 €
Organisation concours de belote, fête ou manifestation ponctuelle	40,00 €	40,00 €	40,00 €
Si entrée payante ou chapeau	175,00 €	175,00 €	175,00 €
Particuliers d'Huelgoat			
1 journée	175,00 €	175,00 €	175,00 €
Le week-end (Vendredi/Samedi et Dimanche)	250,00 €	250,00 €	250,00 €
Organismes à but lucratif			
1 journée	260,00 €	260,00 €	260,00 €
Associations, organismes, particuliers non domiciliés à Huelgoat			
Caution	615,00 €	615,00 €	615,00 €
1 journée	280,00 €	280,00 €	280,00 €
Le week-end (Vendredi/Samedi et Dimanche)	360,00 €	360,00 €	360,00 €
CENTRE D'ACCUEIL ET DE LOISIRS - Salle de spectacle			
Associations de Huelgoat			
Si entrée gratuites	40,00 €	40,00 €	40,00 €
Si entrée payante	90,00 €	90,00 €	90,00 €
Forfait comité d'animation	40,00 €	40,00 €	40,00 €
Organismes à but lucratif et particuliers de Huelgoat			
1 journée	175,00 €	175,00 €	175,00 €
Associations, organismes à but lucratif, particuliers non domiciliés à Huelgoat			
Caution	615,00 €	615,00 €	615,00 €
1 journée	280,00 €	280,00 €	280,00 €
Le week-end (Vendredi/Samedi et Dimanche)	360,00 €	360,00 €	360,00 €
LOCATIONS BATIMENTS COMMUNAUX ET ADMINISTRATIFS			
Bureau mise à disposition de l'ADMR	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Maison médicale – pour 1 Cabinet (mensuel)	600,00 €	600,00 €	600,00 €
Hangar, rue Saint Laurent - Location bâtiment (Versement annuel)	1000,00 €	1000,00 €	1000,00 €
Hangar, rue Saint Laurent - Forfait eau et électricité (Versement annuel)	200,00 €	200,00 €	200,00 €
LOCATION DE MATERIEL			
Table et bancs pour les particuliers (1 table et 2 bancs)	4,00 €	4,00 €	4,00 €
Caution Table et bancs	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Caution barnum (Prêt uniquement aux associations)	700,00 €	700,00 €	700,00 €

Envoyé en préfecture le 24/12/2025

Reçu en préfecture le 24/12/2025

Publié le

500,00 € 500,00 € 500,00 €
ID : 029-212900815-20251223-2025_53-DE

Caution podium (Prêt uniquement aux associations)			
Caution coffret électrique (Prêt uniquement aux associations)	500,00 €	500,00 €	500,00 €
CANTINE ET GARDERIE SCOLAIRES			
Tarif repas école primaire	2,70 €	2,70 €	2,70 €
Tarif repas école maternelle	2,70 €	2,70 €	2,70 €
Garderie du matin	1,30 €	1,30 €	1,30 €
Garderie du soir (1er enfant)	2,60 €	2,60 €	2,60 €
Garderie du soir (2ème enfant et suivant)	2,15 €	2,15 €	2,15 €
DROITS DE PLACE			
TERRASSES			
Occupation de 1 place de stationnements (Soit 9m2- Tarif mensuel) du 01/10 au 31/03		16,00 €	16,00 €
Occupation de 1 place de stationnements (Soit 9m2- Tarif mensuel) du 01/04 au 30/09	32,00 €	32,00 €	32,00 €
MARCHE-Etalage - Tarif annuel			
Tarif abonné (Le mètre linéaire)	1,40 €	1,40 €	1,50 €
Tarif non abonné (Le mètre linéaire)	2,00 €	2,00 €	2,50 €
Forfait électricité	2,00 €	2,00 €	2,50 €
Camion magasin installation voie publique	10,00 €	10,00 €	10,00 €
FETE FORAINE			
Minimum de perception pour une attraction foraine	30,00 €	30,00 €	30,00 €
Petit manège	70,00 €	70,00 €	70,00 €
Grand manège	130,00 €	130,00 €	130,00 €
Cirque	130,00 €	130,00 €	130,00 €
Camion PL exceptionnel	130,00 €	130,00 €	130,00 €
CIMETIERES			
CONCESSIONS CIMETIERE – Caveaux			
15 ans - 2m2	130,00 €	130,00 €	130,00 €
15 ans - 4m2	170,00 €	170,00 €	170,00 €
15 ans - 6m2	210,00 €	210,00 €	210,00 €
30 ans - 2m2	210,00 €	210,00 €	210,00 €
30 ans - 4m2	290,00 €	290,00 €	290,00 €
30 ans - 6m2	370,00 €	370,00 €	370,00 €
Caveau communal - 1 mois	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Caveau communal - A partir du 31ème jour	1,20 €	1,20 €	1,20 €
CONCESSIONS CIMETIERE – Columbarium			
10 ans	270,00 €	270,00 €	270,00 €
15 ans	400,00 €	400,00 €	400,00 €
CIMETIERE - Concession cinéraire sans caveau			
15 ans	130,00 €	130,00 €	130,00 €
30 ans	210,00 €	210,00 €	210,00 €
CIMETIERE - Concession cinéraire avec caveau			
15 ans	400,00 €	400,00 €	400,00 €
30 ans	480,00 €	480,00 €	480,00 €
SALLE OMNISPORTS Croas ar go			
Associations sportives de Huelgoat			
Si entrée gratuite	40,00 €	40,00 €	40,00 €
Si entrée payante	96,00 €	100,00 €	100,00 €
Associations sportives extérieures de Huelgoat			

Envoyé en préfecture le 24/12/2025

Reçu en préfecture le 24/12/2025

Publié le

130,00 € | 130,00 € | 130,00 €

ID : 029-212900815-20251223-2025_53-DE

Entrée gratuite ou payante			
Associations non sportives			
Associations locales	140,00 €	140,00 €	140,00 €
Associations non locales	245,00 €	250,00 €	250,00 €
Comité d'animation	40,00 €	40,00 €	40,00 €
Caution salle	1100,00 €	1100,00 €	1100,00 €
Caution ménage	220,00 €	220,00 €	220,00 €
PETIT GYMNASE - Venelle de l'église (Utilisation non sportive exceptionnelle)			
Associations communales	96,00 €	100,00 €	100,00 €
Associations non communales	242,00 €	250,00 €	250,00 €
Comité d'animation	40,00 €	40,00 €	40,00 €
Caution salle	1100,00 €	1100,00 €	1100,00 €
Caution ménage	220,00 €	220,00 €	220,00 €
TARIFS AIRE DE SERVICE -CAMPING-CAR			
Tarif (Toute l'année)	13,00 €	13,00 €	13,00 €
Borne de service uniquement	5,00 €	5,00 €	5,00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

Vote pour :	13
Vote contre :	0
Abstention :	0

➤ **DECIDE** de retenir tous les tarifs proposés ci-dessus pour l'année 2026.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 24/12/2025

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2025-54

SEANCE DU Mardi 23 décembre 2025

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 12
Présents pour le vote de cette délibération : 12
Procuration(s) : 1
Votants : 13
Date de la convocation : Mardi 16 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 23 décembre à 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Gérard TOSSER, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Aurélien MONFORT, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Audrey BARAZER, Monsieur André GRALL, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Marie-Laure SEVEN, Madame Marie-Brigitte BRETHERS, Monsieur Jean-Pierre DANIELOU.

Absent(s) : Madame Magali MONNIE, Madame Aurore LE ROUX, Madame Claude MOREL.

Procuration : Madame Claude MOREL.

Secrétaire de Séance : Madame Audrey BARAZER.

N° d'ordre : 2025-54

OBJET : Tarif du camping 2026

Envoyé en préfecture le 24/12/2025

Reçu en préfecture le 24/12/2025

Publié le

ID : 029-212900815-20251223-2025_54-DE

Monsieur le Maire soumet en conseil les tarifs pour l'année 2026 :

PRESTATIONS	2025	2026
EMPLACEMENT	4,50 €	4,50 €
ADULTE	4,00 €	4,00 €
ENFANT de 2 à 7 ANS (gratuit moins de deux ans)	2,50 €	2,50 €
VOITURE	2,50 €	2,50 €
CAMPING-CAR	5,00 €	5,00 €
CHIEN	2,00 €	2,00 €
ELECTRICITE	5,00 €	5,00 €
ACCUEIL DES GROUPES (colonie, centre de loisirs etc...) - par enfant/ados par nuitée	2,50 €	2,50 €
- un accompagnateur pour le groupe par nuitée	4,00 €	4,00 €
- un véhicule pour le groupe par nuitée	2,50 €	2,50 €
- un emplacement pour le groupe par nuitée	4,50 €	4,50 €
- électricité par nuitée	5,00 €	5,00 €
FORFAIT manifestation des ROC'H des MONT'S d'ARREE vendredi, samedi, dimanche 3 nuits, par personne (enfant moins de huit ans gratuit)	13,00 €	13,00 €
DOUCHE pour les personnes extérieures au camping	3,00 €	3,00 €
CAUTION PRISE EUROPEENNE	25,00 €	25,00 €
CAUTION BARBECUE (grille, pelle, balai)	30,00 €	30,00 €
CAUTION JEUX (tennis, tennis de table, badminton,...)	20,00 €	20,00 €
CAUTION JEUX (Cartes à jouer, Malette de jeux,...)	10,00 €	10,00 €
CAUTION JEUX de deux boules de pétanque	20,00 €	20,00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

Vote pour :	13
Vote contre :	0
Abstention :	0

DECIDE de retenir tous les tarifs proposés ci-dessus pour l'année 2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 24/12/2025

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT

COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2025-55

SEANCE DU Mardi 23 décembre 2025

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 12
Présents pour le vote de cette délibération : 12
Procuration(s) : 1
Votants : 13
Date de la convocation : Mardi 16 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 23 décembre à 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Gérard TOSSER, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Aurélien MONFORT, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Audrey BARAZER, Monsieur André GRALL, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Marie-Laure SEVEN, Madame Marie-Brigitte BRETHERS, Monsieur Jean-Pierre DANIELOU.

Absent(s) : Madame Magali MONNIE, Madame Aurore LE ROUX, Madame Claude MOREL.

Procuration : Madame Claude MOREL.

Secrétaire de Séance : Madame Audrey BARAZER.

N° d'ordre : 2025-55

OBJET : Convention de participation financière au paiement de la redevance des ordures ménagères de l'école Jules Ferry et collège Jean-Jaurès

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-212900815-20251223-2025_55-DE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la gestion des déchets ménagers sur le territoire communal est assurée par Monts d'Arrée Communauté et que, sur le site de l'école communale Jules Ferry, plusieurs locaux et équipements (cantine, locaux techniques, espaces d'enseignement...) sont utilisés conjointement par l'école communale et le Collège Jean Jaurès.

Cette organisation entraîne une production de déchets partagée entre les deux établissements.

Il rappelle que la redevance des ordures ménagères est facturée globalement au Collège Jean Jaurès, qui en assure le paiement intégral.

Afin de tenir compte de la part de déchets résultant des activités de l'école communale, il est proposé de formaliser une convention fixant les modalités de participation financière de la Commune.

Cette participation financière sera calculée au prorata du nombre de repas servis aux élèves de l'école communale l'année N, conformément à la convention déjà en vigueur pour l'accueil des élèves au restaurant scolaire du collège.

La redevance est désormais facturée par Monts d'Arrée Communauté sur la base du tonnage réellement collecté, la facture étant émise en début d'année N+1.

La participation annuelle de la Commune est déterminée au prorata du nombre de repas servis aux élèves de l'école communale au cours de l'année N.

En N+1, la Commune réglera sa participation sur présentation d'un titre de recette émis par le Collège et accompagné de la facture annuelle. Ce titre sera établi par le Collège après paiement de la redevance et transmission de la facture correspondante.

La présente convention est conclue pour l'exercice 2025 et sera reconduite tacitement chaque année, sauf dénonciation par l'une des parties selon les modalités prévues.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Vote pour :	13
Vote contre :	0
Abstention :	0

APPROUVE la convention entre la Commune de Huelgoat et le Collège Jean Jaurès relative à la participation financière de la Commune au paiement de la redevance des ordures ménagères de l'école Jules Ferry et Collège Jean Jaurès.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 24/12/2025

Envoyé en préfecture le 24/12/2025

Reçu en préfecture le 24/12/2025

Publié le **Pour extrait conforme,**

ID : 029-212900815-20251223-2025_55-DE

**Le Maire,
M. Jacques THEPAUT**



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



Délibération n°2025-56

SEANCE DU Mardi 23 décembre 2025

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 12
Présents pour le vote de cette délibération : 12
Procuration(s) : 1
Votants : 13
Date de la convocation : Mardi 16 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 23 décembre à 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Gérard TOSSER, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Aurélien MONFORT, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Audrey BARAZER, Monsieur André GRALL, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Marie-Laure SEVEN, Madame Marie-Brigitte BRETHERS, Monsieur Jean-Pierre DANIELOU.

Absent(s) : Madame Magali MONNIE, Madame Aurore LE ROUX, Madame Claude MOREL.

Procuration : Madame Claude MOREL.

Secrétaire de Séance : Madame Audrey BARAZER.

N° d'ordre : 2025-56

OBJET : Travaux d'alimentation réseau basse tension - Lotissement Communal de La Montagne (13 lots) Rue du Vieux Tronc

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet suivant : Alimentation réseau basse tension - Lotissement Communal de La Montagne (13 lots) Rue du Vieux Tronc.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de Huelgoat afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

En effet, conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

L'estimation des dépenses se monte à :

- ELECTRIFICATION Extension public..... 37 500,00 € HT

Soit un total de 37 500,00 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 20 octobre 2023, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF : 26 250,00 €

⇒ Financement de la commune :

- ELECTRIFICATION Extension public 11 250,00 €

Soit un total de 11 250,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Vote pour :	13
Vote contre :	0
Abstention :	0

ACCEPTTE le projet de réalisation des travaux : Alimentation réseau basse tension - Lotissement Communal de La Montagne (13 lots) Rue du Vieux Tronc ;

ACCEPTTE le plan de financement proposé par Monsieur le Maire et le versement de la participation communale estimée à 11 250,00 € ;

AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

Envoyé en préfecture le 24/12/2025

Reçu en préfecture le 24/12/2025

Publié le

ID : 029-212900815-20251223-2025_56-DE

Pour extrait conforme,

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 24/12/2025

Le Maire,

M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2025-57

SEANCE DU Mardi 23 décembre 2025

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 12
Présents pour le vote de cette délibération : 12
Procuration(s) : 1
Votants : 13
Date de la convocation : Mardi 16 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 23 décembre à 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Gérard TOSSER, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Aurélien MONFORT, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Audrey BARAZER, Monsieur André GRALL, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Marie-Laure SEVEN, Madame Marie-Brigitte BRETHERS, Monsieur Jean-Pierre DANIELOU.

Absent(s) : Madame Magali MONNIE, Madame Aurore LE ROUX, Madame Claude MOREL.

Procuration : Madame Claude MOREL.

Secrétaire de Séance : Madame Audrey BARAZER.

N° d'ordre : 2025-57

OBJET : Report du quart des crédits d'investissement pour 2026

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales, à savoir que :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement des recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant de l'affectation des crédits. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

BUDGET PRINCIPAL		
Chapitres	Total des crédits d'investissement ouverts au BP 2025	Ouverture anticipée des crédits d'investissement en 2026 (25%)
20 – Immobilisations incorporelles	78 382,00 €	19 595,50 €
204 – Subventions d'équipements versées	8 200,00 €	2 050 €
21 – Immobilisations corporelles	738 111,88 €	184 527,97 €
TOTAL	824 693,88 €	206 173,47 €

En application de ces dispositions, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil municipal pour :

✓ Engager les dépenses d'investissement 2026, avant le vote du budget Principal 2025, à hauteur du quart des crédits d'investissement ouverts au budget 2025, soit 206 173,47 € au titre du budget principal. Ces crédits permettront d'honorer les dépenses d'investissement ou encore les besoins urgents. En outre cette autorisation permettra à la commune de respecter ses obligations en matière de délai de paiement.

Envoyé en préfecture le 24/12/2025

Reçu en préfecture le 24/12/2025

Publié le

ID : 029-212900815-20251223-2025_57-DE

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

Vote pour :	13
Vote contre :	0
Abstention :	0

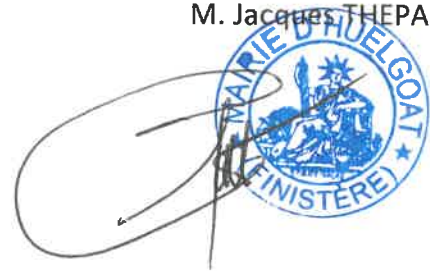
AUTORISE Monsieur le Maire ou son suppléant à engager, liquider, mandater les dépenses visées ci-dessus jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026, à hauteur d'un montant maximum 206 173,47 € au titre du budget principal.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 24/12/2025

Pour extrait conforme,

Le Maire,

M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2025-58

SEANCE DU Mardi 23 décembre 2025

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 12
Présents pour le vote de cette délibération : 12
Procuration(s) : 1
Votants : 13
Date de la convocation : Mardi 16 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 23 décembre à 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Gérard TOSSER, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Aurélien MONFORT, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Audrey BARAZER, Monsieur André GRALL, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Marie-Laure SEVEN, Madame Marie-Brigitte BRETHERS, Monsieur Jean-Pierre DANIELOU.

Absent(s) : Madame Magali MONNIE, Madame Aurore LE ROUX, Madame Claude MOREL.

Procuration : Madame Claude MOREL.

Secrétaire de Séance : Madame Audrey BARAZER.

N° d'ordre : 2025-58

OBJET : Devis – Eclairage terrain de pétanque, route de Kervoal

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a sollicité le SIECE (Syndicat Intercommunal d'Énergie du Centre Finistère) afin d'obtenir une proposition de travaux concernant :

- L'installation de luminaires au terrain de pétanque de Huelgoat, dans le but d'améliorer l'éclairage du site et d'en permettre l'utilisation en période nocturne,

Monsieur le Maire précise que le SIECE a transmis l'estimatif détaillé suivant des travaux à réaliser :

Huelgoat - Eclairage pétanque (avec les 2 projecteurs led conservé côté terrain de foot)

Article	Désignation	Unité	PU	Qté	Total
11.1	COFFRET BORNES S22	Unité	145	1	145,00
17.1	POSE ET RACCORDEMENT D'UN PROJECTEUR DE STADE	Unité	190	2	380,00
17.2	DÉPOSE PROJECTEUR DE STADE	Unité	80	3	240,00
21.1	Majoration matériel EP	%	20,00 %	3 933,00	786,60
Total 1					1 551,60
Rabais 12 %					186,19
HB	Lumosa CS660 MAX Medium projecteur LED 1350W	Unité	1820	2	3 640,00
HB	Lumosa CS460 MAX WSide projecteur LED 900W	Unité	1425	0	0,00
HB	Protecton miroir anti-éblouissement 20cm	Unité	28	6	168,00
HB	Frais de transport	Unité	125	1	125,00
Total 2					3 933,00
Total 1 + 2 - Rabais					5 298,41
Aléas 10%					529,84
	Subvention du SIECE	ft	200	2	400,00
Total HT					5 428,25
TVA 20 %					1 085,65
Total TTC					6 513,90

Il convient donc pour le Conseil municipal de se prononcer sur l'acceptation de cet estimatif pour un montant de 5 428,25 € HT et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer afin de permettre l'engagement de l'opération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Vote pour :	13
Vote contre :	0
Abstention :	0

APPROUVE l'estimatif des travaux transmis par le SIECE concernant l'installation de luminaires au terrain de pétanque route de Kervoal pour un montant de 5 428,25 € HT ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'estimatif du SIECE et tout document afférent à cette opération ;

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 24/12/2025

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2025-59

SEANCE DU Mardi 23 décembre 2025

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 12
Présents pour le vote de cette délibération : 12
Procuration(s) : 1
Votants : 13
Date de la convocation : Mardi 16 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 23 décembre à 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Gérard TOSSER, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Aurélien MONFORT, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Audrey BARAZER, Monsieur André GRALL, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Marie-Laure SEVEN, Madame Marie-Brigitte BRETHERS, Monsieur Jean-Pierre DANIELOU.

Absent(s) : Madame Magali MONNIE, Madame Aurore LE ROUX, Madame Claude MOREL.

Procuration : Madame Claude MOREL.

Secrétaire de Séance : Madame Audrey BARAZER.

N° d'ordre : 2025-59

Le maire informe l'assemblée que la commune de Huelgoat est adhérente au label "Commune du patrimoine rural de Bretagne" et que, dans ce cadre, un Plan d'aménagement patrimonial (PAP) a été proposé par le label.

Il précise que jusqu'à présent, les aides accordées par la Région Bretagne pour la restauration et la mise en valeur d'un bâtiment privé ou public ne pouvaient concerner que le bâti reconnu d'intérêt patrimonial, inscrit dans un Site Patrimonial Remarquable (SPR) ou protégé juridiquement au titre des monuments historiques.

La mise en place d'un Plan d'aménagement patrimonial permettra :

- d'étendre les aides de façon plus cohérente et programmée aux bâtiments privés ou publics appartenant à un secteur géographique clairement identifié et délimité,
- ou aux bâtiments relevant d'une thématique prioritaire choisie.

Le maire souligne que ces deux approches, topographique et thématique, peuvent être combinées et que le Plan d'aménagement patrimonial, d'une durée de trois ans, sera une condition nécessaire pour pouvoir solliciter auprès de la Région Bretagne une demande de subvention, tant pour les particuliers que pour la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Vote pour :	0
Vote contre :	13
Abstention :	0

DECIDE d'adopter le Plan d'aménagement patrimonial communal pour une durée de trois ans.

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces nécessaires et à effectuer toutes les démarches auprès de la Région Bretagne pour l'obtention de subventions dans le cadre de ce plan.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 24/12/2025

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2025-60

SEANCE DU Mardi 23 décembre 2025

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 12
Présents pour le vote de cette délibération : 12
Procuration(s) : 1
Votants : 13
Date de la convocation : Mardi 16 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 23 décembre à 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Gérard TOSSER, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Aurélien MONFORT, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Audrey BARAZER, Monsieur André GRALL, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Marie-Laure SEVEN, Madame Marie-Brigitte BRETHERS, Monsieur Jean-Pierre DANIELOU.

Absent(s) : Madame Magali MONNIE, Madame Aurore LE ROUX, Madame Claude MOREL.

Procuration : Madame Claude MOREL.

Secrétaire de Séance : Madame Audrey BARAZER.

N° d'ordre : 2025-60

OBJET : Versement de cartes cadeaux aux agents à titre de prime de fin d'année

Le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre de la valorisation du personnel communal et conformément aux dispositions légales, il est proposé d'attribuer une prime exceptionnelle de fin d'année aux agents communaux sous forme de cartes cadeaux d'un montant de 150 € par agent.

Considérant :

- La nécessité de motiver et de remercier les agents pour leur engagement tout au long de l'année ;
- La possibilité, pour les collectivités territoriales, d'offrir des avantages sous forme de bons ou cartes cadeaux, dans le respect de la réglementation en vigueur ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Vote pour :	12
Vote contre :	0
Abstention :	1

AUTORISE le maire à offrir des cartes cadeaux aux agents communaux en tant que prime exceptionnelle de fin d'année pour un montant de 150 € par agent.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 24/12/2025

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT

